

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

AT2C
12, RUE DE LA ROCHE

55140 Chalaines

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
30/04/2025	F01250400104	410166	F01250400104	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Jonchery-sur-Vesle					
PJCFC5D501	CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3	2.5	M3	186.00	465.00	20 %
403	SP CEMEXA	2.5	M3	15.00	37.50	20 %
TI	Transport incomplet	3.5		23.00	80.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	2.5	UN	1.50	3.75	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	2.5	UN	2.50	6.25	20 %
552	REP	2.5	UN	1.68	4.20	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/06/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 597.20 €

Total TVA : 119.44 €

Total TTC : 716.64 €

RESTE A PAYER : 716.64 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250400104	F01250400104	30/04/2025	410166	AT2C

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 016900 Jonchery-sur-Vesle						
24/04/2025	004412252	410166	PJCFC5D501	CHAPE CEMFLOOR HPC C16 F3	2.5	M3
24/04/2025	004412252	410166	552	REP	2.5	UN
24/04/2025	004412252	410166	403	SP CEMEXA	2.5	M3